

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/944 :

ACTISEM/TSI - immeuble Alpha Technopole Saint-Pierre - transfert de garantie d'emprunt AFD

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

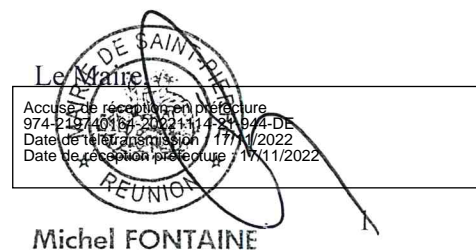
ABSENTS :

MM. HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Affaire n°21/944 : ACTISEM/TS1 - immeuble Alpha Technopole Saint-Pierre - transfert de garantie d'emprunt AFD.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

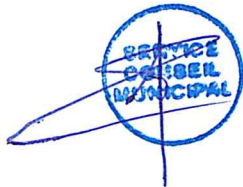
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération n° 54/3065 en date du 19 décembre 2013, il a été accordé à la Société SAS TS1, filiale dédiée à l'immobilier d'entreprise de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Développement et d'Équipement de la Réunion (SEMADER), la garantie de la ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 2.5 M€ souscrit auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) afin de financer l'opération « ACTI'PARC TECHSUD » à Saint-Pierre.

Par courrier en date du 26 septembre 2022, la SEMADER a informé les services de la ville que suite à une réorganisation juridique ayant conduit à la fusion de TS1 dans ACTISEM, son autre filiale dédiée à l'immobilier d'entreprise créée avec la Caisse des Dépôts et la Caisse d'Épargne, l'AFD demande l'extension par réitération de la garantie initiale de la ville à ACTISEM.

Par conséquent,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De REITERER la garantie d'emprunt accordée par délibération n° 54/3065 susvisée à ACTISEM suite à la fusion-absorption de la société SAS TS1.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE